

LIQUIDATION MIRÈS.

Le tribunal correctionnel a condamné par défaut, le 18 septembre 1862. M. Mirès à payer une provision de 1.700.000 fr. à MM. les liquidateurs de la caisse des chemins de fer, et, par jugement contradictoire, cette provision a été fixée par le même tribunal à 1.400.000 fr. Sur l'appel de M. Mirès, la cour impériale de Paris, 4^{ème} chambre, présidée par M. Devienne, après avoir entendu M^{rs} Louis Nougier et Hébert, avocats des parties, et conformément aux conclusions de M. Oscar de Vallee, premier avocat général, a confirmé la sentence des premiers juges. — G. Bourdin.

INDUSTRIE ET COMMERCE

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vient d'adresser à M. le président de la chambre de commerce de Rouen la lettre suivante, qui intéresse les relations de notre place avec l'Afrique et concerne les débouchés offerts de ce côté à l'exportation de nos tissus :

Paris, le 14 janvier 1863.

Monsieur le président,
M. le gouverneur général de l'Algérie vient de m'adresser copie de la convention commerciale conclue le 26 novembre dernier avec les chefs touaregs. En même temps. Son Excellence a voulu mettre nos négociants à même de profiter, autant que possible, des avantages que cette convention leur assure, et elle m'a fait parvenir à cet effet trois tableaux contenant des renseignements très-détaillés sur les ressources et les besoins du Soudan, ainsi que sur les spéculations auxquelles les échanges entre ce pays et les contrées voisines donnent lieu actuellement.

L'étendue de ces documents ne permet pas de les communiquer ci-joint; mais ils figureront, avec la teneur même de la convention, dans une des prochaines livraisons des *Annales du Commerce extérieur*, dont la Chambre que vous présidez reçoit un exemplaire. Vous pouvez, dès à présent, être assuré que le texte de la convention, qui avait été d'ailleurs approuvé à l'avance par M. le gouverneur général de l'Algérie, donne pleine satisfaction aux intérêts de nos nationaux. Les chefs touaregs garantissent une entière sécurité aux caravanes françaises ou algériennes allant au Soudan et en revenant, et, de plus, ils s'engagent à déterminer les routes commerciales les plus avantageuses à ouvrir au commerce français vers ce pays.

Je vous serai obligé, monsieur le président, de porter cette communication à la connaissance des négociants de votre circonscription.

Agréé, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,
ROUHER.

FAITS DIVERS.

On lit dans l'*Indépendance belge* :

Un ouragan d'une extrême violence, accompagné d'une pluie torrentielle, s'est déchaîné mardi matin sur Bruxelles, et a causé des accidents sans nombre. On a déploré la mort de plusieurs personnes, une foule d'autres sont blessées.

Plusieurs arbres séculaires, au Parc et ailleurs, ont été déracinés ou brisés par la tempête; une grande quantité de cheminées et de toitures ont été ou endommagées ou entièrement détruites, entre autres rue du Bois-Sauvage, chez M^{lle} Ghémard. Des bâtiments en construction se sont écroulés; par toutes les rues volaient les tuiles et les ardoises...

Le plus grave de tous les accidents signalés est arrivé à la fabrique de M. de Burges, rue de la Caserne. La cheminée de cette fabrique s'est écroulée ce matin en ébranlant dans sa chute plusieurs ouvriers qui se trouvaient sur les lieux. Trois sont morts, et un quatrième, grièvement blessé, a été conduit à l'hôpital; deux autres manquent à l'appel. On s'occupe activement au déblai des décombres. L'administration communale avait, dans la crainte d'un accident, ordonné la démolition de la cheminée. C'est au moment où ces ordres s'exécutaient que la violence extrême du vent a précipité la catastrophe.

La catastrophe arrivée dans le quartier du Vieux-Marché a causé, en ville, une émotion profonde. La foule s'est portée pendant toute la journée sur les lieux du sinistre. La gendarmerie, la police et autres agents de la force publique pouvaient à peine contenir l'affluence des curieux.

Le nombre des victimes est malheureusement plus considérable que celui qui a été constaté dès le principe. A trois heures moins un quart, les employés aux travaux de sauvetage retiraient des décombres, en présence des autorités, le cadavre d'un malheureux enfant, apprenti maçon, âgé de 14 à 15 ans. Il était couché sur le côté; il avait été surpris par l'écroulement au moment où, suivant un jeune camarade plus averti que lui, il allait échapper au désastre. La chaleur vitale ne l'avait pas encore abandonné.

Ce fut là un des épisodes les plus navrants de cette scène de désolation.

A ce moment, les travailleurs recherchaient encore une dernière victime, enseveli sous les décombres.

Il faut porter à cinq, pour le moins, le nombre des ouvriers qui ont péri dans cette catastrophe: ils laissent quatorze orphelins!

Des plateaux ont été déposés aux abords des lieux du sinistre, sollicitant les charitables offrandes des curieux qui affluaient. Une collecte faite dans le quartier par les soins de M. Odlet-Dupont, a produit, en moins de deux heures, environ 350 francs. Il est bon de faire remarquer que les ouvriers ont fourni la meilleure part de cette somme; ce sont les pauvres qui ont contribué, relativement, dans la mesure la plus large au soulagement des misères créées par le triste événement dont nous nous occupons.

Nous n'essaierons pas de dépeindre l'émotion que produisit la découverte de chaque nouveau cadavre. C'était un spectacle navrant.

Un événement des plus graves s'est passé, il y a trois jours, au camp de Sathonay. Jeudi dernier, dans la soirée, quatre caporaux en état d'ivresse ont pénétré dans l'une des baraques qui environnent le camp, et où sont établis des marchands détaillants de diverses denrées. Ils s'étaient naturellement adressés à un cabaretier, et ils lui demandèrent de leur donner à boire.

Le malheureux cabaretier, comprenant qu'il ne devait pas aider à accroître le degré d'ivresse auquel étaient parvenus les caporaux, leur refusa ce qu'ils réclamaient avec instance; mais les militaires, surexcités par cette contrariété, se jetèrent sur lui et l'assommèrent en lui portant des coups répétés avec tout ce qui leur tomba sous la main. Ils l'ont laissé pour mort sur le carreau.

La femme du cabaretier, qui avait cherché à secourir son mari, a été aussi fort maltraitée.

Les quatre caporaux ont été immédiatement arrêtés par la garde du camp et ils sont depuis vendredi écroués à la prison militaire.

Leur procès s'instruit activement par les soins du capitaine-rapporteur et du commissaire du gouvernement près le premier conseil de guerre.

Le 9 du courant, un événement dramatique inettaient en émoi la ville de Figeac. Le nommé Delclau, âgé de quarante-six ans, négociant à Figeac, vint de vendre une certaine quantité de prunes au sieur Nadau, de Castelmoron (Lot-et-Garonne). On était d'accord sur la chose et le prix, il ne s'agissait plus que de la livraison et du pesage de la marchandise.

Les commis du sieur Delclau pesaient ces prunes au moyen d'une bascule, lorsque Nadau crut devoir, pour rendre cette opération plus exacte, faire quelques observations qui furent assez mal reçues. Quelques paroles échangées exaspèrent à tel point Delclau, qu'il s'empare d'un pistolet et le décharge contre son interlocuteur, à bout portant. Nadau, frappé à la joue droite, s'affaisse aussitôt. Pendant que l'on s'empresse autour de lui, Delclau se tire un autre coup de pistolet dans l'oreille droite et tombe non loin de sa victime.

La justice se transporta sur les lieux et se livra aux investigations d'usage en pareil cas. Du rapport des médecins, il est résulté que les pistolets, quoique chargés avec du menu plomb, ont occasionné des blessures assez graves pour mettre en sérieux péril la vie de ces malheureux. On pense que Delclau, qui avait déjà donné des marques d'aliénation mentale, s'est trouvé, par suite de la discussion, placé fatalement sous l'influence de cette affreuse maladie.

Une des Cours de justice de Londres vient de décider, malgré un verdict du jury que les barristers n'avaient aucune réclamation légale à faire pour la rémunération de leurs travaux. Il s'agissait d'une demande de 300.000 francs, faite par un avocat d'une haute capacité qui, s'étant dévoué corps et âme à la défense d'une cause désespérée, avait arraché, à force de persévérance et de talent une fortune princière des mains de collatéraux puissants défendus par le prince du barreau de cette époque, M. Thesiger, devenu lord chancelier et pair d'Angleterre. Cette fortune avait été vendue à une veuve qui avait promis de la partager avec son défendeur en lui donnant sa main. Le pauvre avocat avait travaillé dur et il croyait avoir bien mérité sa récompense, mais une fois en possession de sa fortune, la veuve volage prit un autre mari; l'avocat furieux fit un procès, mais il commit la faute impardonnable de révéler au public la correspondance par trop intime qui s'était établie entre lui et sa cliente; il réclamait des dommages-intérêts et un salaire de 300.000 francs. Le jury avait trouvé que ce n'était pas de trop et alloua les 300.000 francs, mais l'ingrate cliente fit appel devant une des Cours de Londres qui a réformé le jugement.

Le pauvre avocat est renvoyé sans honoraires, la Cour ayant décidé que les honoraires d'un barrister ne peuvent faire l'objet d'une action judiciaire, qu'ils dépendent entièrement de la générosité du client, c'est-à-dire de la précaution de l'avocat de se faire payer d'avance.

C'est maintenant à Manchester que s'exerce l'industrie des étrangleurs. Les attaques nocturnes sont toujours commencent par une femme ou un homme déguisé en femme qui accoste les passants. Plusieurs hommes se jettent alors sur la victime, et, après l'avoir volée, la frappent de manière à l'étourdir.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

BULLETIN FINANCIER.

21 janvier 1863.

Le marché est ferme au début, mais sans affaires.

Vers le milieu de la Bourse, un mouvement de hausse se prononce.

On parle de notables quantités de numéraire qui sont venues augmenter l'encaisse métallique de la Banque de France.

Les cours s'améliorent de plus en plus, jusqu'à la clôture.

La rente, ouverte à 69.95, a fait 69.90 au

plus bas et 70.20 au plus haut, pour fermer à 70.05.

Les consolidés anglais sont, comme hier, à 92 5/8 à 3/4.

La cote de Vienne n'est pas affichée.

L'emprunt italien, très recherché, s'est élevé de 70.25 à 70.70 pour fermer à 70.60.

Le Mobilier français s'est traité de 1162.50 à 1175; l'Espagnol de 875 à 890; l'Orléans de 1085 à 1086.25; le Nord de 1025 à 1022.50; l'Est de 527.50 à 523.75; le Lyon à 1165; l'Ouest à 545.

Le Midi s'éleva de 822.50 à 835.

Le Saragosse fait 67.00 et 660; le Nord de l'Espagne 532.50 et 535.

Les Autrichiens sont tenus de 508.75 à 511.25; les Lombards de 583.75 à 587.50; les Romains à 690.

Les Suez se sont relevés à 497.50.

Le Genève a atteint 415.

Le Gaz Parisien a fait 1680; les Rivioli 247.50.

Cours moyen du comptant : 3 % 70.

Banque de France, 3,400.

Crédit foncier, 1,480.

Pour extrait : J. REBOUX.

THÉÂTRE DE LILLE

Vendredi 23 janvier 1863.

Bureaux à 5 h. 1/2. On commencera à 6 h.

LA BARONNE DE BLIGNAC, vaudeville en 1 acte.

LE FILS DE GIBOYER, comédie en 3 actes.

LA FLEUR DU VAL SUZON, opéramique en 1 acte.

Au 1^{er} jour au bénéfice de M. Wicart, les Huguenots.

Dimanche 1^{er} février.

PREMIER GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Ancien réseau.

Produits de la semaine du 1^{er} au 7 janvier 1863.

Nombre de voyageurs, 181,940.

Produit des voyageurs . . . 357,507 81

Bagages, marchandises, etc. . . 751,945 75

Produit total . . . 1,109,453 56

Semaine correspondante de 1862.

Nombre de voyageurs, 159,828.

Produit des voyageurs . . . 315,305 80

Bagages, marchandises, etc. . . 825,251 45

Produit total . . . 1,140,557 25

Différence en moins pr 1862 31,103 69

Soit : 2,77 %.

Produit par kilomètre.

1863 — 1,053 kilom. exploités. . . 1,053 61

1862 — 967 id. . . 1,179 48

Différence en moins pour 1863. . . 125 87

Soit : 10 67 %.

Nouveau réseau.

Produits de la semaine du 1^{er} au 7 janvier 1863.

Nombre de voyageurs, 8,425.

Produit des voyageurs . . . 22,635 76

Bagages, marchandises, etc. . . 36,316 67

Produit total . . . 58,952 43

Semaine correspondante de 1862.

Nombre de voyageurs, 6,545.

Produit des voyageurs . . . 7,295 70

Bagages, marchandises, etc. . . 11,674 95

Produit total . . . 18,970 65

Différence en plus pour 1862. . . 39,981 78

Soit : . . . %.

Produit par kilomètre.

1863 — 135 kilom. exploités. . . 826 36

1862 — 112 idem. . . 122 39

Différence en plus pour 1863. . . 403 97

Soit : 330 06 %.

LA MEILLEURE MAISON DE PARIS

pour vendre à BON MARCHÉ et fournir d'excellentes marchandises, est la FABRIQUE LYONNAISE, 54, Chaussée-d'Antin, coin de la rue de la Victoire.

SPECIALITÉ DE SOIERIES POUR ROBES.

Prix-courant légal des spiritueux, à Lille

Marché du 20 janvier 1863.

| | |
|-----------------------------|----|
| Esprit 3/6 Montpell. l'hect | 61 |
| 3/6 betterave fin . . . id | 61 |
| 3/6 melas. ind. . . . id | 61 |
| 3/6 fin de grains . . . id | 61 |
| 3/6 de riz. id | 61 |
| Genièvre. id | 45 |
| Anis. id | 60 |

Nous recommandons à nos lecteurs un abonnement pour 1863 à la *Mode Illustrée*, dont MM. Firmin Didot sont les éditeurs. L'intérêt de sa rédaction, son instruction toute morale, la beauté et l'exactitude des gravures qui accompagnent le texte, font de la *Mode Illustrée* un des *journaux de famille* les plus recherchés et les plus utiles. La *Mode Illustrée* paraît cinquante-deux fois dans l'année. On s'abonne à l'administration, rue Jacob, 56. Le prix est de 3 fr. 50 cent. pour un trimestre. Pour pouvoir mieux apprécier le journal, un numéro quelconque est envoyé franco et gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie au bureau du journal, rue Jacob, n^o 56.

COMPAGNIE DES

Mines de Béthune.

DÉPÔT DE

CHARBONS GRAS

des fosses de

BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES.

VENTE A L'HECTOLITRE

Mesure des fosses.

La Compagnie des Mines de Béthune, dont le dépôt de charbons est situé PRÈS DE LA GARE DU CHEMIN DE FER, rue Latérale, à Roubaix, prie MM. les consommateurs de vouloir bien faire leurs commandes un ou deux jours à l'avance, afin qu'il ne soit apporté aucun retard dans les livraisons; les charbons qui lui seront demandés seront toujours fournis exempts de tous mélanges, très galleux, bien secs et nouvellement extraits, aux prix suivants :

GROSSE GAILLÉRIE, (l'hectolitre pesant 80 k., mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris).

2 fr. 50

MOYEN (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris).

1^{re} qual., 1 fr. 85

2^e id. 1 fr. 65

FINES NOISSETTES 1 fr. 55

GROSSE GAILLÉRIE, (l'hectolitre pesant 80 k., pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris).

2 fr. 45

MOYEN (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris).

1^{re} qual., 1 fr. 80

2^e id. 1 fr. 60

FINES NOISSETTES, 1 fr. 50

GROSSE GAILLÉRIE, (l'hectolitre de 80 kilog. pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.

2 fr. 40

MOYEN (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.

1^{re} qual., 1 fr. 75

2^e id. 1 fr. 55

FINES NOISSETTES, 1 fr. 45

(Au comptant sans escompte).

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix qui peut varier de 15 à 20 c. entre l'hectolitre COMBLE dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Poivrée, 29, ou au dépôt même, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VÉRITABLE PRIX FIXE. — DÉPÔT DE FABRIQUE

A la ville de Verviers, rue des Chapeliers, 22, à Tournai
DRAPS ET NOUVEAUTÉS D'HIVER

Draps, Nouveautés pour Pantalons et Paletots, Gilets et Cravates, Soieries, Velours, Mérinos, Paramatas, Orléans et Flanelles.

Quiconque veut bien s'habiller et ne payer ses effets que leur valeur réelle, ne peut mieux s'adresser qu'à la

MAISON A. CAZY ET C^{IE}
RUE DES CHAPELIERS, 22, TOURNAI

Cette Maison qui, de longue date, traite les affaires sur une échelle tout à fait grandiose (elle trouve inutile de rappeler ici la manière qu'elle emploie, vu qu'elle en a donné le détail dans ses annonces antérieures), offre à l'acheteur un bénéfice incontestable de 30 à 40 pour cent en dessous des prix des autres maisons, non-seulement elle défie toute concurrence, mais elle est certaine que l'acheteur qui l'honore de sa confiance est toujours satisfait du bon goût et de la qualité de ses marchandises.

On peut se convaincre du bon marché qu'elle offre par l'aperçu de ses prix (et mieux encore en visitant ses magasins, sans être tenu pour cela de faire le moindre achat.

Nouveautés (confection pour dames) de fr. 3-50 à 10-50. — Les modèles et patrons les plus nouveaux sont remis aux personnes qui font leur achat dans la maison.

AVIS IMPORTANT. — La MAISON AUG. CAZY et C^e voulant donner à l'acheteur une preuve irrécusable de sa loyauté, ACCORDE VINGT JOURS pour échanger, ou rendre le montant de toutes marchandises qui ne conviendraient plus, ou qui auraient été achetées ailleurs aux mêmes conditions (qualité égale.)